

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 4 septembre 2020 à 14H00
Séance n°11

- Sur 40 membres,

Étaient présents ou représentés les 31 membres suivants :

Collège des Professeurs

Mme Elisabeth PECOU
M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
Mme Barbara MEAZZI
M. Luc PRONZATO

Collège des Autres Enseignants

M. Marcel CARBILLET
Mme Anne VIGOUROUX
M. Marc DALLOZ
M. Michel GAUTERO
Mme Céline MASONI-LACROIX

Collège des BIATSS

M. Florent DAUPHIN
M. Pascal CREMOUX
M. Erwan PHILIPPE

Collège des Etudiants

Mme Eloïse DA CUNHA
M. Nicolas SIRVENT

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Aurélie PHILIPPE, CNRS
M. Jean-Philippe NABOT, INRAE
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD

Personnalités Qualifiées

Représentants des Etablissements Composantes

M. Thierry LANZ, OCA
M. Alain AVENA, Villa ARSON

Représentants des Etablissements associés

Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Loïc MONDOLONI, CAL
M. Thierry ARRIL, CHUN

Représentant des collectivités territoriales

M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06

Membres absents ayant donné procuration

M. Pierre KORNPORST à Mme Elisabeth PECOU
M. Dominique NOBILE, INSERM à M. Marc DALLOZ
Mme Sarah LABAT-JACQMIN à M. Marcel CARBILLET
Mme Maureen CLERC, INRIA à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Didier ABADIE, ERACM à Mme Elisabeth PECOU
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à M. Marc DALLOZ
Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT à M. Jeanick BRISSWALTER

Étaient absents ou excusés les 9 membres suivants :

M. Philippe PAQUIS
Mme Maryline CRIVELLO, AMU
M. Arnaud CHOPLIN, IFMK

M. François PARIS, CIRM
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design
Mme Véronique PAQUIS, Métropole NCA
M. Jérôme VIAUD, Communautés Territoriales
M. Baptiste WALINSKI
Mme Christine MALOT

Invités présents

M. CHIKLI représentant M. David LISNARD
M. Régis BRANDINELLI, DGS
M. Jean-Philippe ESPALLARGAS
Mme Anne KHOURY
M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation
M. Philippe RITTER
Mme Florence PISANO
M. Benjamin SEROR
Mme Nadine GROSSO

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'UCA. Elle débute à 14h00.

PREAMBULE

Rajout d'un point à l'ordre du jour avec l'accord unanime des membres.

- Ouverture de 2 mentions pour le diplôme d'état infirmier en pratique avancée.

Mme Magali ALTOUNIAN a été désignée par la Métropole pour remplacer Mme Véronique PAQUIS, et Mme Agnès RAMPAL remplace Mme Patricia DEMAS. Le Président souhaite la bienvenue à ces nouvelles conseillères. Il tient également à remercier très chaleureusement Madame Paquis, dont il salue l'engagement et l'accompagnement sans faille tout au long de ses mandats.

Le premier point d'information concerne **la situation sanitaire dans la Région**. L'Université accueille l'ensemble des étudiants, ce qui constitue un nouvel enjeu par rapport à la période de déconfinement. La vigilance et la réactivité doivent donc être très fortes.

Un plan stratégique pour la rentrée a été préparé avec le DGS. L'Université comprenant 40000 personnes, la probabilité de cas COVID est très importante. Ce plan stratégique est basé sur la circulaire du Ministère et consiste en trois points :

- Prévenir : stratégie de prise en charge des patients COVID, centralisée au niveau de l'ARS ;
- Tracer les cas avérés et les cas contacts selon la définition de l'ARS ;
- Protéger l'ensemble des communautés.

Ce plan a été présenté et s'applique à l'ensemble des composantes de l'Université.

La circulaire et le plan stratégique seront diffusés largement.

Des mesures RH, qui vont être présentées en CHSCT, sont prévues afin de remettre en place une forme de travail à la maison, compatible avec la présence des étudiants et la protection de

la communauté. Un groupe de travail s'est réuni afin d'assouplir la mise en place du télétravail (la formation au télétravail n'est plus obligatoire). Ces dispositions doivent passer en CHSCT lundi avant d'être diffusées.

Aujourd'hui, 10 cas avérés sont connus, pas recensés sur le même endroit et qui ne correspondent donc pas à des clusters. Ces cas ont été déclarés à l'ARS, et les cas contact ont été identifiés. L'adresse mail cellule-covid@univ-cotedazur.fr a été activée, et c'est à cette adresse que toutes les questions peuvent être posées.

Le jury IDEX est reporté au printemps pour cause de COVID, car ses membres ne peuvent pas se déplacer. Le financement est prolongé jusqu'à la période de validation, et l'éligibilité des crédits est repoussée jusqu'à l'été 2021. L'Appel à Projets Idées est lié à la confirmation de l'obtention de l'IDEX, mais la validation finale de l'AAP SFRI est indépendante et aura lieu en décembre.

Cependant l'incertitude par rapport à l'avenir demeure et ce report empêche la communauté de se projeter.

Le Plan de Relance national a été anticipé avec le Recteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, et concerne l'immobilier.

Ce dossier est préparé avec les établissements composantes et les EPST, en lien avec les collectivités territoriales, dont le soutien est indispensable.

L'enveloppe, qui devrait être conséquente, est prévue pour améliorer la performance énergétique. La demande du financement sera donc élaborée pour une vraie transition énergétique basée sur le photovoltaïque : panneaux solaires, pompes à chaleur afin de parvenir à l'autonomie en énergie propre tout en assurant un meilleur confort thermique, un chargement des batteries des voitures électriques qui permettraient une mobilité douce.

L'Appel à Projets devrait être détaillé mi-septembre, le dossier devra être rendu pour le 9 octobre, les réponses seront connues en décembre, et les autorisations d'engagement doivent être finalisées avant le 31 décembre 2021.

La définition d'une **stratégie de recrutement** dans ses grands principes doit être élaborée avant le mois de décembre, avant la campagne de poste. Pour cela, un groupe de travail conjoint entre le Conseil d'Administration et le Conseil Académique va être mis en place, et chaque liste doit nommer deux représentants pour faire partie de ce groupe de travail.

Mardi, un **groupe extérieur à l'Université a agressé** des représentants d'un syndicat des étudiants de l'Université qui accueillaient les nouveaux étudiants. L'Université a pris contact avec la police, a donné les bandes de surveillance et a déposé plainte, car l'Université doit rester un lieu de débats contradictoires intellectuels et refuse les comportements violents.

Point élections :

Les élections concernant les EUR vont avoir lieu, ainsi que le renouvellement du mandat des représentants des usagers pour l'IAE, Polytech, l'INSPE et l'UFR Odontologie. Le travail avec les DAC afin de définir la mise en place des listes électorales à afficher le 1er octobre est en cours, date limite de dépôt ayant lieu le 7 octobre, et sous réserve d'approbation par le Comité Electoral Consultatif, le jour du scrutin sera fixé aux 22 et 23 octobre.

Pour ces élections dématérialisées, un prestataire pour le vote électronique a été choisi. L'Université fait également appel à un expert indépendant pour superviser l'ensemble des élections. Un bureau de vote centralisateur pourra notamment vérifier électroniquement les urnes.

Pour certaines instances représentatives, des élections professionnelles seront organisées sur le même mode, si le Comité Technique donne son accord dans son instance prévue le 15 septembre, sauf pour la CPE.

Les élus étudiants doivent désigner rapidement deux candidats, un titulaire et un suppléant, pour siéger au sein de la commission de discipline du baccalauréat.

1) MODALITES D'ORGANISATION A DISTANCE DES INSTANCES ADMINISTRATIVES A CARACTERE COLLEGIAL

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Il s'agit de définir un cadre juridique, qui existait pendant le confinement mais n'est plus en vigueur actuellement, permettant de se réunir par voie dématérialisée, à partir de l'envoi de la délibération correspondante au contrôle de la légalité.

Ces modalités d'organisation ont été envoyées aux membres du Conseil d'administration.

Il est prévu que les membres du Conseil d'Administration donneront leur accord sur la possibilité de traiter les sujets à l'ordre du jour sous forme dématérialisée.

5

Il pourrait être également possible de délibérer sur un sujet par voie d'échanges de mails, pour le traitement d'une seule question urgente ou importante. Pour cela, la question sera envoyée, puis un temps d'échanges en utilisant l'adresse mail spécifique sera prévu, puis après le débat, un deuxième mail indiquant que le vote est ouvert sera envoyé, puis un troisième mail pour fermer le vote, puis un quatrième mail pour donner le résultat, le vote à bulletin secret s'avérant également impossible par ce biais. Dans ce cas, chacun pourra comptabiliser les votes et le recours à un tiers pour vérifier le nombre de votes favorables et défavorables est alors inutile.

Il faudra s'assurer que la fin des débats et le temps de vote soient suffisants lorsque le Conseil d'Administration se déroule à distance.

L'organisation des instances à distance permet de réunir plus de membres, et peut donc s'avérer plus pratique, en fonction de l'ordre du jour.

En revanche, les sessions hybrides sont abandonnées car compliquées, techniquement et juridiquement.

Les modalités d'organisation à distance des instances administratives à caractère collégial sont approuvées à l'unanimité des voix.

2) CONVENTION INRAE - INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT / UCA - UNIVERSITE COTE D'AZUR

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur

La stratégie d'Université Côte d'Azur est de conduire une politique de site avec l'ensemble des partenaires, cette convention d'objectif s'inscrit dans la volonté de travailler ensemble. Lorsque Université Côte d'Azur a été créée, l'INRAE a été l'un des premiers organismes avec qui s'est élaborée une convention de collaboration. Le président de l'INRAE souhaite construire une stratégie avec UCA. L'établissement partage des laboratoires (Agrobiotech, l'ISA - leader Français dans le bio contrôle) avec INRAE. La stratégie commune permettra d'augmenter le potentiel de ces laboratoires avec un volant international important (la culture 0 pesticide est une préoccupation actuelle qui concerne également les pays émergents).

Cette convention de site implique l'engagement du développement de la thématique du bio contrôle et des moyens financier et RH partagés (cofinancement des contrats doctoraux, post doctoraux).

M. Pronzato approuve l'idée de renforcer le potentiel recherche. A propos de l'article 6.1 « Objectif de recrutement d'un chercheur à fort potentiel », sa rédaction devance les orientations de la LPPR. Parallèlement Il avait été évoqué la mise en place d'une commission dont le but serait l'analyse et le déploiement des « outils » proposés par la LPPR. Or tout porte à croire que l'établissement réagit dans le sens de la LPPR. Dans un second temps il serait intéressant de connaître l'avis du conseil de l'UMR concernée sur ces objectifs.

6 M. le président répond que l'article 4 de la LPPR sur le recrutement des chaires de professeurs juniors est bien différent de ce qui est évoqué dans la convention, INRAE s'engage à recruter un DR (Directeur de Recherche) à 2 ans. Il s'agit d'un recrutement INRAE sur concours normal, dont les deux premières années seront financées par UCA. Il avait été procédé de la même manière avec IRD. Le texte de la convention ne relève pas de l'article 4 de la LPPR, mais il permet d'augmenter le potentiel dans le domaine du bio contrôle par un recrutement de DR INRAE pour lequel UCA engage des fonds.

M. Pronzato revient sur le principe de « tenure track » (soit une pré-titularisation conditionnelle) qui est précisément le vocabulaire de la LPPR. Ce recrutement en deux temps est bien dans l'esprit de la LPPR (un CDD suivi d'un concours de recrutement) avec de fait une mise en concurrence des candidats.

Le Président s'interroge : doit-on considérer cette pratique comme une opportunité qui ne gâche pas le reste ou bien comme une dérive. Les prémisses d'une collaboration avec INRAE ont été soulevées il y a deux ans en conseil de laboratoire ISA. Avec la volonté de faire de ce laboratoire un centre de référence sur le bio contrôle en France avec une forte projection à l'international. Le soutien de tutelles dans différents domaines comme la création d'une chaire industrielle, l'utilisation le réseau bio contrôle d'INRAE permettraient de créer une dynamique qui donne de l'ampleur sur le site.

Université Côte d'Azur souhaite construire une politique de site avec ses partenaires EPST, donc engager des opérations conjointes pour renforcer notre potentiel.

Les statuts prévoient chaque année un comité de pilotage de site avec les EPST et les établissements composantes sur entre autres la vision pluriannuelle de recrutement.

La convention INRAE - Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement / UCA - Université Côte d'Azur est approuvée à la majorité des voix, 22 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.

3) OUVERTURE DE 2 MENTIONS POUR LE DIPLOME D'ETAT INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation.

Un avis favorable du Conseil académique du 2 juin 2020 a été rendu.

M. AZOULAY évoque le cas particulier du diplôme d'état d'infirmier, pratique avancée. Ce diplôme d'état valant grade master est porté par l'UFR médecine. Il permet de répondre à une demande de formation continue pour les infirmiers en exercice et d'accroître leurs prérogatives notamment en leur permettant d'assister les médecins en réalisant les prescriptions de soins. Ce diplôme présente quatre options qui sont aussi appelées spécialités : deux des options / spécialités ont déjà été ouvertes ; il s'agit d'une part, de l'option maladies chroniques et d'autre part, de l'option psychiatrie santé mentale. Il s'agit aujourd'hui de soumettre au vote des conseillers l'ouverture des deux options

- Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
- Oncologie et Hémato-Oncologie

Ce diplôme, validé par le conseil de gestion de l'UFR, est autofinancé et fait appel à des PUPH, des MCPH et des praticiens hospitaliers. C'est à la fois une formation professionnalisante pour les infirmiers en exercice mais aussi pour les étudiants en formation initiale.

7

Il est demandé s'il existe un lien avec l'IFPVPS de Draguignan, ce à quoi M. Azoulay répond que le diplôme est porté par l'université avec des intervenants de divers établissements professionnels. Pour faciliter le suivi de ce diplôme une salle dédiée est mise à disposition à l'INSPE de Draguignan pour ainsi éviter les déplacements aux étudiants.

L'ouverture de 2 mentions pour le diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée est approuvée à l'unanimité des voix.

Intervention de M. DALLOZ

Le report de la visite du jury IDEX a permis plus de souplesse calendaire et nous avons décalé d'une semaine le prochain conseil d'administration (30 septembre 2020) pour accorder du temps aux services financiers nécessaire à la finalisation des documents budgétaires inscrits à l'ordre du jour.

Point d'information sur la LPPR

Intervention de M. BRISSWALTER

Les universités IDEX avaient sollicité des entrevues auprès de Mme la Ministre pour exposer leurs remarques et observations sur cette Loi.

La position des universités IDEX est que certes une LPPR est nécessaire mais pas forcément celle proposée par le ministère.

A propos de l'article 23 de la LPPR qui attribue le pilotage de la politique recherche et innovation en santé aux CHU, l'établissement s'y oppose, il a été demandé de soit le retirer soit le formuler autrement. Il est devenu l'article 24 et il précise donc que la politique de recherche en matière de santé sur un site est déterminée par l'université et les établissements de santé. On constate une accélération du calendrier ; la commission parlementaire qui rapporte sur la LPPR auditionne un certain nombre d'acteurs cette semaine. La date limite de dépôt des amendements parlementaires est le 8 septembre et les débats à l'assemblée nationale débutent le 21 septembre. La marge de manœuvre pour l'organisation de débats internes est faible, donc l'établissement opte pour une interaction directe avec les représentants de l'assemblée nationale. Trois présidents d'université (Bordeaux, Paris et Nice) ont été reçu par la commission des rapporteurs de l'assemblée nationale, un message complémentaire à celui de la CPU a été transmis. Celui de la CPU dit en substance que la LPPR n'est pas une LPPEsr elle ne touche pas l'enseignement supérieur et la recherche. Le message complémentaire porte sur deux points :

- Le financement (trop long et pas la bonne temporalité) doit être restreint sur 7 ans avec un effet choc au début. Il faut augmenter le taux de réussite et le préciput de l'ANR qui sera allouée à la politique de site. La politique de financement de la recherche ne peut pas uniquement dépendre d'appels à projets. Les trois années dégagées doivent servir à augmenter le soutien de base récurrent des universités.
- La nécessité de l'autonomie des universités dans leur rôle d'opérateur de recherche. Ce qui passe par une simplification de l'ensemble des mesures, or la LPPR telle que proposée nous ramène 20 à 40 années en arrière en terme de structuration et de répartition des budgets. Cela représente un frein au développement à l'international.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 15H38.

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ